

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Mickaël BEURY, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Marc GABAY (arrivé à 20h30), Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE.

Absents excusés : Caroline BATTEUX-LEVEAU, Manuela PIOU, Arnaud GOYÉ (pouvoir à Gladys TORTAY), Isabelle YVON (pouvoir à Nadège TERREAU), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Gladys TORTAY

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 05/12/2016 :

1. Houssay
 - a. Tarifs des séminaires
 - b. Recrutement saisonniers pour 2017
 - c. Recrutement d'un gestionnaire du camping
2. Changement opérateur pour la transmission des actes administratifs par voie électronique
3. Ressources humaines
 - a. Recrutement saisonniers pour 2017
 - b. Ratio d'avancement de grade 2017
 - c. Modification du tableau des effectifs : modification du temps de travail d'agent à temps non complet
4. Urbanisme
 - a. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
5. Communauté de communes du Val de Sarthe
 - a. Convention de groupement de commande pour le balayage des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du patrimoine de la Communauté de communes,
 - b. Dossier en cours
6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2016
7. Divers

1. Houssay

a. Tarifs des séminaires

Délibération 2016/12/01 :

M. le Maire donne la parole à Karine LEBATTEUX, Adjointe chargée du domaine du Houssay.

Le 13/10/2016, la commission Domaine du Houssay a validé la location de la salle Rondeau en semaine en proposant à la location pour des évènements professionnels comme séminaires, formations, réceptions, réunions...

Cible : les entreprises sarthoises

Les avantages : situation aux portes du Mans, 40 hectares de verdure, salle rénovée, mobilier neuf, possibilité de proposer des activités de cohésion de groupes.

Objectifs : mettre en location la salle en semaine

Tarifs

Salle Jean Rondeau	400€
Office traiteur (cuisine)	60€
Forfait ménage	80€
Matériel + sonorisation	80€
Tarif vaisselle	64€

Si toutes les options prises par les entreprises le devis s'élèvera à 684€ pour une journée

Option

Petit déjeuner	4€
----------------	----

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, adopte les tarifs de location de la salle Rondeau mentionnés ci-dessus.

b. Recrutement saisonniers pour 2017

Délibération 2016/12/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

En raison du surcroît de travail en été sur la base de loisirs du Domaine du Houssay suite à l'ouverture de la baignade sur le plan d'eau du 01 juillet au 31 août 2017, à l'ouverture du camping, et à un surcroît de travail dans les services communaux, M. le maire propose de recruter, pour un besoin occasionnel, des personnes aux différents postes suivants :

- trois surveillants de baignade pour le plan d'eau de la base de loisirs du Houssay du 01/07 au 31/08/2017. Les agents seront rémunérés mensuellement sur la base de l'indice brut 367, à temps complet. Le diplôme BNSSA est exigé, dont un agent titulaire du BEESAN.
- des saisonniers pour le contrôle des entrées : 2 personnes du 01/07 au 31/08/2017. Les agents seront rémunérés 35h00 par semaine sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, indice brut 340,
- des saisonniers pour la location du matériel nautique sur la base de loisirs du 01/07 au 31/08/2017, deux personnes en juillet et deux personnes en août (poste réparti également sur les entrées). Les agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon d'adjoint technique territorial de 2ème classe, indice brut 340, à temps non complet 35h00/semaine,
- des saisonniers pour l'entretien des sanitaires, plage et poubelles le week-end à raison de 20h00/semaine, du 01/07 au 31/08/2017. Une personne en juillet et une personne en août. Les agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, indice brut 340.
- un saisonnier pour l'entretien de la base de loisirs du 15 mars au 15 septembre 2017 à temps complet. Rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, indice brut 340.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, mandate M. le Maire pour procéder aux recrutements mentionnés ci-dessus.

c. Recrutement d'un gestionnaire du camping

Délibération 2016/12/03 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire propose à l'Assemblée de recruter un agent contractuel pour le camping pour la saison 2017 du 1er mars au 31 décembre 2017.

La durée du contrat est augmentée pour 2017 afin de répondre aux besoins de préparation de l'ouverture du camping, promotion touristique en mars et avril. Et sur la période moyenne et basse de septembre à décembre : gestion de la location des chalets avec entretien.

Les critères :

Rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, indice brut 340.

Un logement de fonction meublé et équipé lui sera fourni comme avantage en nature.

Temps de travail : base de 35h00 avec horaire lissé sur les périodes en fonction des besoins du camping et base touristique c'est-à-dire présence indispensable à certaines heures sur une amplitude horaire importante en pleine saison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, mandate M. le Maire pour procéder au recrutement mentionné ci-dessus.

Arrivée de M. GABAY à 20h30

2. Changement opérateur pour la transmission des actes administratifs par voie électronique

Délibération 2016/12/04 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du développement de l'administration électronique et dans le prolongement du portail des achats publics, le département de la Sarthe a décidé de mettre gratuitement à la disposition des acteurs sarthois deux plates-formes de service :

- une première pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- une seconde pour dématérialiser les marchés publics et accords-cadres (de la publicité à la notification électronique des contrats)

Sécurisée, fiables et confidentielles, ces deux plates-formes permettent de fédérer les échanges électroniques et ainsi de simplifier les démarches administratives.

Une convention est signée entre les deux parties pour cette mise à disposition.

La commune a changé d'opérateur de télétransmission des actes et utilise BLES de la société Berger LEVRAULT (au lieu de XBUS). C'est pourquoi il convient de signer un avenant à la convention relative au changement d'opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour mandate M. le Maire afin de signer un avenant à la convention de mise à disposition de ces deux plates-formes par le conseil départemental.

3. Ressources humaines

a. Recrutement saisonniers pour 2017

Délibération 2016/12/05 :

M. le Maire expose à l'Assemblée les besoins occasionnels au service technique de la commune pour l'année 2017 :

- En juillet et août 2017, recrutement d'un saisonnier pour les espaces verts et fleurissement,
- Recrutement de deux saisonniers pour un besoin occasionnel du 15 mars au 15 septembre 2017 au service technique, espaces verts. Une personne sera mise à disposition à temps complet pour l'entretien de la base de loisirs du 01/06 au 30/09/2017 et à 50% le reste de la période. Rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, indice brut 340, à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

- **Mandate M. le Maire pour recruter comme indiqué ci-dessus**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017**

b. Ratio d'avancement de grade 2017

Délibération 2016/12/06 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire propose à l'Assemblée délibérante, un ratio d'avancement de grade pour l'année 2017 à 100% pour tous les cadres d'emploi de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour fixe le ratio d'avancement de grade pour l'année 2017 à 100%.

c. Modification du tableau des effectifs : modification du temps de travail d'agent à temps non complet

Délibération 2016/12/07 : (+annexe)

M. le Maire propose à l'Assemblée une augmentation du temps de travail sur certains postes :

a) Le dossier d'un adjoint technique du service périscolaire est passé en commission de réforme qui a déclaré une inaptitude définitive à son poste. Conséquence sur le service périscolaire : cet agent ne pourra réintégrer son poste ni aucun poste sur le service périscolaire. Depuis octobre 2015, le remplacement de l'agent est assuré par quatre agents du service périscolaire à temps non complet.

M. le Maire propose d'augmenter les heures de ces quatre agents comme suit, à compter du 01/01/2017 :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe initialement sur un poste de 31h00/sem passe à 35h00/sem
- Adjoint technique de 2^{ème} classe initialement sur un poste de 23h30/sem passe à 28h00/sem
- Adjoint technique de 2^{ème} classe initialement sur un poste de 28h00/sem passe à 35h00/sem
- Adjoint technique de 2^{ème} classe initialement sur un poste de 28h30 passe à 35h00

L'avis du comité technique paritaire sera demandé.

b) Autre proposition d'augmentation du temps de travail :

une ATSEM a été recrutée sur un poste de 32h00/sem. Elle réalise toutes les semaines 3h00 de plus pour les Temps d'Activités Périscolaires.

M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail qui passerait à temps complet au 01/01/2017

L'avis du comité technique paritaire sera demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Accepte les augmentations du temps de travail comme indiquées ci-dessus,
- Valide le tableau des effectifs ci-dessous.

4. Urbanisme

a. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire

A compter 21/11/2016

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
16Z0030	Les Vallées Chemin de la Belle Etoile	ZK 9	5490 pour partie		X
16Z0031	10 rue des Saules	ZH 248	880 m ²		X

5. Communauté de communes du Val de Sarthe

a. Convention de groupement de commande pour le balayage des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du patrimoine de la Communauté de communes,

Délibération 2016/12/08 :

Afin d'assurer le balayage mécanique des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du patrimoine de la Communauté de Communes, il est créé un groupement de commandes entre la Communauté de communes et les communes membres en vue du renouvellement du marché de balayage, aux conditions suivantes :

Coordonnateur du groupement de commandes : communauté de communes du Val de Sarthe

Membre du groupement de commande : communauté de communes du Val de Sarthe et douze de ses communes membres

Durée du groupement : de la signature de la convention du groupement de commandes jusqu'à la fin du marché fixée au 31/12/2017, renouvelable deux fois.

Prise en charge financière : chaque maître d'ouvrage contractualise et rémunère l'entreprise pour les prestations qui le concernent.

Il est demandé au conseil municipal de mandater le Maire pour signer une convention qui vise à définir les conditions de fonctionnement d'un groupement de commandes pour l'objet cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 5 voix contre (Katia HARDOUIN, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON) :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes balayage mécanique des voiries communales hors agglomération et en agglomération et du patrimoine de la communauté de communes,

- Autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs au marché concernant la commune.

b. Dossier en cours

Chaque élu apporte des informations que les dossiers en cours.

6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 17/11/2016 est approuvé par 20 voix et une abstention (Christophe VAUMORON).

7. Divers

Dossiers en cours :

- **Intervention du CAUE :**
 - o **Aménagement du Houssay :** en phase APS (avant-projet sommaire). Avant-projet définitif courant janvier 2017, pour une consultation des entreprises et notification des marchés avant l'été.
 - o **Aménagement de la mairie :** esquisses du CAUE présentées aux agents du service administratif. Présentation du dossier aux élus le mardi 10 janvier 2017 à 20h00
 - o **CCP :** finalisation esquisse par le CAUE 1^{er} trimestre 2017
- **Travaux voirie route de Voivres :** esquisse retenue le 06/12/2016 : 1^{ère} tranche du rond-point Louis Gazon jusqu'au café de la gare en 2017, 2^{ème} tranche du café de la gare jusqu'à l'église avec place de la mairie en 2018.
- **Rond-point des Noés :** convention signée avec la CDC pour utilisation du bassin de rétention. Reprise des travaux le 20/01/2017. (retard de deux mois sur le giratoire du fait des prescriptions de la police de l'eau – captage des eaux pluviales)

Dates des conseils municipaux 1^{er} semestre 2017

2017	Commune		Communauté de communes		Autres
	Conseil municipal	Réunion pré-conseil	Conseil communautaire	Bureau	
Janvier	26	24		26	12 : Vœux cdc à Chemiré-le-Gaudin 06 : vœux à SPAY
février			07 Guécélard	23	
mars	09 29 si besoin	07 27 si besoin	30 Louplande	16 23 bureau com.	
avril	27	25		13/27	
Mai	/		11 Malicorne	23	
Juin	01	30/05	29 Mézeray	1/15	
Juillet	06	04			

Séance levée à 21h35.